



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Rosalie OUTIN <u>Date de la convocation</u> : 20 mars 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29/03/2024 Publiée, le 29/03/2024 Notifiée, le	
Délibération n°24.2.25	ENFANCE JEUNESSE CMJ - Tarif participation famille – Visite Assemblée Nationale 2024

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de ses actions, le coordinateur du Conseil Municipal des Jeunes propose des sorties permettant aux jeunes élus de se former et de découvrir le fonctionnement des instances politiques françaises.

Cette année, une visite à l'Assemblée Nationale est ainsi organisée le jeudi 25 avril 2024 avec deux autres CMJ de la COMPA (VAIR SUR LOIRE et VALLONS DE L'ERDRE).

A ce titre, au regard des dépenses engagées et du budget disponible pour le CMJ, une participation des familles au financement du transport a été décidé.

Elle est fixée à un montant forfaitaire de 35 € par jeune.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L.2122-21-2^{ème} alinéa du Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par deux abstentions et 25 voix pour :**

► **ADOPTE** Le tarif présenté ci-dessus applicables au 1^{er} avril 2024.

Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU

